

La démarche

Entretien avec Antoine LOMBARD

Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France - DIREN

Quels sont les différents contrats pouvant être établis dans le cadre de Natura 2000 ?

La démarche française de gestion des sites Natura 2000 consiste à proposer, sur la base du volontariat, la signature de contrats entre l'Etat et les propriétaires (ou les "ayants droit") d'un terrain inclus dans le site. Lorsque la surface concernée est une surface agricole, ce contrat prend la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat Natura 2000.

D'où viennent les financements ?

Les contrats font l'objet d'un cofinancement de l'Etat et de l'Europe de façon identique aux financements des primes de la Politique Agricole Commune (PAC). Lorsqu'un propriétaire signe un contrat dans le cadre de Natura 2000, il bénéficie également d'une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et pour les CAD, d'une majoration de 20 % de la prime dès lors que le propriétaire s'engage à respecter les cahiers des charges définis pour le site.

Comment signer un contrat ?

A l'heure actuelle, sur le territoire du Parc, seul le site des "Coteaux et boucles de la Seine" peut faire l'objet de contrats. En effet, c'est le seul site dont le document d'objectifs est validé.

Sur ce site, la DIREN d'Ile-de-France a missionné le Parc naturel régional du Vexin français afin de contacter les propriétaires volontaires et de les aider à préparer des contrats. Ces derniers sont ensuite transmis à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du département concerné qui les instruit.

Les mots-clés

Directive Oiseaux

Directive européenne de 1979 visant à préserver les populations et les habitats de certains oiseaux sauvages listés dans les annexes, en tenant compte des particularités socio-économiques locales.

Directive Habitats

Directive européenne de 1992 visant à préserver un certain nombre d'espèces et d'habitats naturels listés dans les annexes, en tenant compte des particularités socio-économiques locales.

Comité de pilotage

Organe privilégié de concertation et de débat créé pour chaque site par le Préfet. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site (associations, communes, DIREN...).

Document d'objectifs

Les choix du comité de pilotage s'appuient sur un document d'objectifs, unique pour chaque site. Approuvé par le Préfet, celui-ci formalise les orientations et les mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site en question.

site

Coteaux et boucles de la Seine

La France, comme les autres Etats européens, s'est engagée à mettre fin d'ici 2010 à la perte de la biodiversité. Ce sujet, qui donne encore parfois lieu à des déclarations ironiques, constitue en effet l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle.

On peut, bien sûr, toujours considérer que la disparition de telle ou telle espèce animale et végétale n'est pas un drame en soi. Certes. Mais l'addition vertigineuse de toutes les disparitions menace l'équilibre écologique global de l'ensemble de la planète et l'équilibre local de nombreux milieux naturels (écosystèmes).

Le réseau Natura 2000 constitue un outil de préservation des écosystèmes qui permet le maintien des activités économique, agricole et forestière. Ce maintien n'est pas une contre indication au classement Natura 2000 d'un territoire, bien au contraire ! Le résultat de cette "incompréhension" engendre un retard considérable de la France par rapport aux autres pays européens et,

si d'ici fin avril nous n'avons pas complété notre réseau, la France peut être assujettie à une amende de 130 000 euros par jour.

Le Parc naturel régional se doit d'être exemplaire pour promouvoir ce programme, l'expliquer aux élus, aux populations et aux acteurs locaux (agriculteurs, forestiers...). Il peut constituer un intermédiaire compétent et efficace, reconnu par tous, pour mettre en œuvre des opérations de gestion et ainsi assurer l'équilibre entre préservation des milieux naturels et activités humaines.

Michel VAMPOUILLE

Vice-Président du Parc en charge de l'Environnement

Sur le territoire du Parc, il existe un site Natura 2000 validé :

Coteaux et boucles de la Seine

Trois autres sites sont en cours de validation :

- Site à chiroptères (chauves-souris) du Vexin français ;
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ;
- Boucles de Guernes et de Moisson.

Natura 2000 dans le Vexin français, c'est :

- 41 communes concernées dont 22 sur le territoire du Parc
- 28 espèces animales d'intérêt communautaire identifiées
- 15 habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés



Natura 2000 a pour but de faire coexister les activités humaines avec les espèces faunistiques et floristiques et en aucun cas n'a pour conséquence de geler les territoires.

Coteaux et boucles de la Seine



Coteau calcaire

D'une superficie de 1 415 hectares, ce site est composé de six entités distinctes réparties sur 17 communes. Les méandres de la Seine, en limite Nord-Ouest de la région, présentent des versants d'orientation, de pente et de substrat variables et contrastés.

Un site d'une diversité remarquable

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses sèches et des boisements calcicoles. Il existe également des formations végétales acides sèches telles que les landes et les pelouses. Celles-ci sont localisées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Certains de ces habitats naturels s'avèrent rares en Ile-de-France et plusieurs espèces végétales se trouvent en limite Nord de leur aire de répartition (exemple de l'Astragale de Montpellier). Par ailleurs,

cinq insectes et deux chauves-souris d'intérêt communautaire ont été observés sur le site.



Lucane cerf-volant

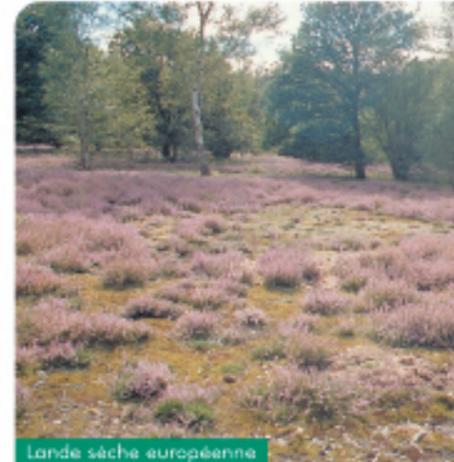
Pour la mise en œuvre d'actions de restauration de milieux naturels

Actuellement, le Parc, qui est chargé de l'animation du site, lance une campagne de contractualisation avec les propriétaires afin de mettre en œuvre des actions de restauration des milieux naturels, au moyen de contrats Natura 2000. Au regard

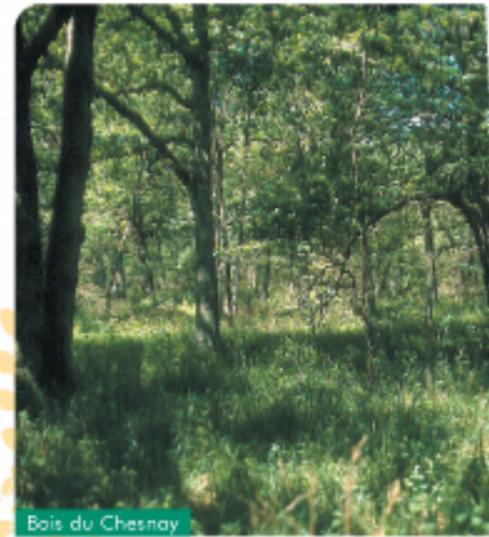
du très grand nombre de propriétaires présents sur le site, cette démarche sera conduite sur plusieurs mois. Si vous pensez être concernés, vous pouvez vous adresser directement au Parc.



Astragale de Montpellier



Landes sèches européennes



Bois du Chesnay

Zoom sur l'Écaille chinée

Présent sur quatre entités du site, l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) est un papillon nocturne. Les couleurs vives de ce lépidoptère préviennent les prédateurs de sa toxicité. Le jour, l'Écaille est cachée et ne sort la plupart du temps qu'à la nuit tombée. Quand elle est posée, les ailes antérieures refermées ne laissent pas voir le rouge des ailes postérieures. Les dessins noir et blanc constituent ainsi un camouflage parfait sur le sol, les roches ou les arbres.

Les chenilles sont très velues, comme des hérissons. Ces chenilles hivernent et se développent sur des plantes basses telles que le Pissenlit.

Période d'observation : juin à septembre

J F M A M J J A S O N D

Caractéristiques : 70 mm d'envergure, ailes antérieures brunes et blanches aux motifs irréguliers, ailes postérieures rouges ocellées de noir, collier rouge sur la tête brune

Milieu : bois clair, broussailles, lisières, coteaux...

Plante hôte : Eupatoire chanvrine, Chardon, Epilobe...

Prédateurs : oiseaux, reptiles, batraciens...



Le dernier vigneron de La Roche-Guyon

Qui se souvient de la culture de la vigne sur les coteaux de Seine ? Il y a encore une soixantaine d'années, l'ensemble de ces coteaux était parsemé d'exploitations viticoles (cépages Bacot et Cebel) et arboricoles (Abricotiers et Cerisiers). Les meilleures terres étaient réservées à ces productions, le reste était réparti entre cultures de seigle, blé, avoine, pâturage ovin... Les coteaux étaient finalement très peu enfrichés. On comptait 18 agriculteurs au début du 20^{ème} siècle.

«Une grave maladie a décimé très rapidement les vignes : le Phylloxera. La quasi-totalité des pieds a été arrachée, même les centenaires. Des essais de replantation n'ont rien donné, la maladie annihilant toute tentative.»

Dernier vigneron des coteaux, Monsieur Louis LEGOUPY a exploité la vigne jusqu'en 1950. Ses terrains

se situaient à La Roche-Guyon, au lieu-dit de la "Côte Trompette". Il disposait de 3,5 pièces de vignoble réparties sur 10 ares, ce qui correspondait à une production d'environ 650 litres de vin rouge par an. La dernière année, il n'en produisit que 60 litres.

«Les pieds âgés d'un an étaient plantés tous les mètres et étaient maintenus au moyen d'un échalat (piquet en bois) et couverts de paille. Il fallait attendre 4 ans avant de récolter les premières grappes. Les ceps les plus productifs pouvaient donner jusqu'à une dizaine de grappes par pied. Chaque pied était rajeuni tous les 4 à 5 ans.»

Les sentes que l'on emprunte actuellement sur les coteaux sont les témoins de ces activités passées. Par ailleurs, on peut observer avec un peu d'attention de vieux arbres fruitiers dont les fruits font désormais le plaisir de la faune sauvage.



LA ROCHE-GUYON (Seine-et-Oise). — Vue sur la Seine.

D'après une interview de M. LEGOUPY, enregistrée par A. QUENEVILLE, maire de La Roche Guyon - 1976